

APEV

Aide aux Parents d'Enfants Victimes

Bulletin N° 9 • juin 2002

3, rue Edouard Branly - 92130 ISSY-LES-MOULINEAUX
Tél/Fax : 01 46 48 35 94 - e-mail : apev@apev.org

Editorial



Alain Boulay,
Président de l'APEV

André Santini,
Maire d'Issy-les-Moulineaux,
1^{er} Vice-Président du Conseil Général
des Hauts-de-Seine

Marylise Lebranchu,
Ministre de la justice,
Garde des Sceaux

sa création quoi faire exactement, ni comment faire entendre notre voix.

Année après année, l'APEV a su trouver sa place dans le monde associatif, reconnue des pouvoirs publics et des familles qui se sont retrouvées dans ses propos. Dix ans d'existence sont un encouragement pour tous ceux et toutes celles qui se sont engagés à nos côtés.

Les évolutions de la vie politique française nous ont amenés à travailler avec différents ministères, différentes administrations, il a fallu à chaque changement nouer de nouveaux liens, prouver notre crédibilité.

Il n'est pas si loin le temps où les victimes faisaient peur, et trouvaient au mieux une oreille compassée et condescendante, mais rarement attentive. L'image des victimes était trop souvent

associée à celle de la révolte, voire de la vengeance, et même s'ils les comprenaient sur un plan humain, les mondes politiques et judiciaires pouvaient difficilement leur apporter une réponse satisfaisante au plan institutionnel et administratif.

L'APEV, née du besoin éprouvé par les parents d'enfants assassinés ou disparus de se rencontrer et de se regrouper, n'y fait pas exception. Nous ne savions pas à

associée à celle de la révolte, voire de la vengeance, et même s'ils les comprenaient sur un plan humain, les mondes politiques et judiciaires pouvaient difficilement leur apporter une réponse satisfaisante au plan institutionnel et administratif.

Aujourd'hui, cette écoute a évolué. Les victimes sont maintenant perçues comme force de proposition.

Association de victimes, représentant la société civile dont les politiques reconnaissent le bien fondé, l'APEV s'efforce de porter la parole des victimes. Refusant les actions spectaculaires, évitant le risque de réactions trop affectives dictées par une actualité proche et souvent douloureuse, l'APEV a pu ainsi se faire entendre du législateur et des professionnels de la justice.

Le colloque organisé pour marquer les 10 ans de l'association montre bien cette évolution, vous trouverez dans ce bulletin les temps forts de cette journée.

L'élection présidentielle a également été l'occasion pour l'APEV d'interpeller le monde politique et de réitérer ses demandes.

Souhaitons que nos réflexions et nos propositions basées sur le vécu des familles, enrichies au fil du temps, trouvent un écho favorable auprès de nos dirigeants.

Alain Boulay
Président de l'APEV

Sommaire

- Editorial _____ page 1
- La vie de l'association en 2001 _____ page 2
- 10 ans d'action... _____ page 3
- Témoignages _____ page 5
- Lettre au Futur Président de la République _____ page 7
- La victime et l'exécution de la peine _____ page 7
- Disparition _____ page 8

Permanence le jeudi matin

L'APEV assure une permanence au local de l'association 3, rue Edouard Branly à Issy-les-Moulineaux, tous les jeudis matin de 9 heures à midi, grâce à l'aide bénévole de Mesdames Annie Ghuysen et Marie-Thérèse Faures.

La vie de l'association en 2001

Même si la préparation du colloque a mobilisé cette année une part importante des énergies, l'APEV a été présente dans de nombreuses manifestations. Ces dix années, qui ont permis à l'association de devenir un interlocuteur des pouvoirs publics, l'ont amenée à être sollicitée dans plusieurs groupes de travail ministériels :

- un groupe, missionné par le Conseil National d'Aide aux Victimes, a été chargé de définir une charte des droits et devoirs des victimes (Représentant : Marie-José Boulay). Plusieurs membres de l'APEV ont participé à ce projet en donnant leur avis sur le texte proposé.

- un groupe, mis en place par le Ministère de la Justice, a étudié la place de la victime dans la phase d'exécution des peines, principalement dans le cadre d'une libération conditionnelle (Représentant : Marie-José Boulay). L'avis de certaines familles a été sollicité et a permis de faire avancer le travail du groupe. Un rapport a été remis au Ministre de la Justice le 19 mars dernier.

Nous intervenons régulièrement lors des stages de formation de la Gendarmerie Nationale à l'école de Fontainebleau. Cette année, Alain Boulay a été sollicité pour six stages de directeurs d'enquête.

Par ailleurs, l'APEV a été représentée par son président et par les responsables locaux dans de nombreux colloques, séminaires, stages de formation et dans les médias pour défendre le droit des victimes.

Janvier

Le 17 : Intervention auprès des étudiants du DESS de Droits des victimes de la faculté de Droit, d'Economie et de Gestion de Pau,

Le 29 : Participation à l'émission "Matin bonheur" sur France 2, pour évoquer les disparitions d'enfants, en compagnie de Michel Wagon, papa de Marion,

Du 31 au 02 février : Participation au premier congrès international francophone sur l'agression sexuelle, à Québec,

Février

Le 5 : Journée nationale pour la prévention du suicide "politiques locales, politiques globales", au Palais de l'Unesco sous le haut patronage de Madame Dominique Gillot, Secrétaire d'Etat à la santé et aux handicapés, (Représentant : Jeannine Saint-Pierre, responsable de l'antenne de Lyon),

Le 19 : Rencontre avec Monsieur Philippe Mettou, Chef du bureau de l'aide aux victimes au Ministère de la Justice,

Mars

Le 7 : Entretien avec les conseillers techniques du Garde des Sceaux à la Chancellerie, pour présenter les actions et les demandes de l'APEV,

Le 19 : Rencontre des familles partie-civile lors du procès de Guy Georges, au Palais de Justice de Paris,

Avril

Le 4 : Intervention lors de la journée d'information-débat sur "la protection des droits des victimes", organisée par le Conseil Départemental d'Accès au Droit de la Haute-Vienne, à Limoges,

Le 12 : Intervention auprès des étudiants en victimologie, à la faculté de médecine de Lyon,

Le 23 : Assemblée Générale de l'Association pour la Dignité Humaine, à Lyon (Représentant : Jeannine Saint-Pierre, responsable de l'antenne de Lyon),

Mai

Le 2 : Participation, avec Gérard More, papa de Yannis, à l'émission "Un an de plus" de Marc-Olivier Fogiel sur France 2, afin de rappeler l'affichage des photos des enfants disparus effectué en mai 2000 grâce à l'afficheur Dauphin,

Le 3 : Intervention lors du colloque organisé par Christine Boutin et le groupe parlementaire UDF, à l'Assemblée Nationale, "Punir, pour quoi faire ? : la compréhension et la perception de la peine",

Le 4 : Assemblée Générale de la "Fédération européenne pour les enfants disparus et exploités sexuellement" à Bruxelles (Représentant : Elisabeth Goubet),

Le 5 : Participation au débat organisé par la Municipalité de Castelnau-le-Lez sur la loi sur la présomption d'innocence (Représentant : Alain Bergantini, responsable de l'antenne de Montpellier),

Juin

Le 5 : Intervention à l'Ecole Nationale de la Magistrature de Bordeaux auprès des auditeurs de justice,

Le 15 : Intervention, lors du séminaire "Victimologie et criminologie, les attentes et les besoins des victimes" à l'Université PARIS XIII,

(Représentant : Jeannine Saint-Pierre, responsable de l'antenne de Lyon),

Juillet

Le 1 : Invitation du Premier Ministre à la réception organisée dans les jardins de Matignon pour fêter le centenaire de la loi du 01 juillet 1901,

Le 14 : Invitation du Président de la République à la célébration de la fête nationale sur les Champs Elysées, et la réception qui a suivi au Palais de l'Elysée, (Représentant : Alain Bergantini, responsable de l'antenne de Montpellier),

Septembre

Le 15 : Rencontre au Ministère de l'Intérieur du Directeur de la Police Nationale, pour la mise en place de nouveaux moyens pour la recherche des enfants disparus,

Octobre

Le 2 : Intervention lors du colloque organisé par l'association "Paris Aide aux Victimes" à la cour d'Appel de Paris, sur "la Victime et la Sanction Pénale",

Le 12 : Inauguration des nouveaux locaux de l'INAVEM à Paris,

Le 19 : colloque "Victimes ... de l'image à la réalité", marquant les 10 ans de l'association,

Le 20 : Une centaine de personnes, familles et adhérents, a assisté à l'Assemblée Générale de l'association au Palais des Arts et des Congrès d'Issy-les-Moulineaux,

Le 26 : Participation au groupe de travail du Conseil National de l'Aide aux Victimes (CNAV) au Ministère de la Justice, sur le thème "Structuration et renforcement du réseau associatif d'aide aux victimes",

Le 29 : Rencontre avec Madame Ségolène Royal, Ministre déléguée à la Famille et à l'Enfance, pour préparer avec les associations de défense de l'enfance le sommet international de Yokohama,

Novembre

Du 12 au 15 : Accompagnement de parents au Palais de Justice de Douai, lors du procès des assassins de leur fille,

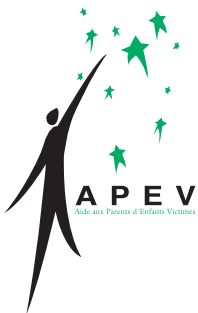
Le 28 : Intervention au CNEF à Gif/Yvette, lors de la journée d'étude des policiers sur "le regard des victimes sur l'institution judiciaire",

Décembre

Le 4 : Intervention sur la place des victimes dans la procédure judiciaire, lors de l'Assemblée Générale de l'AIV à Grenoble,

Le 12 : Accompagnement d'une famille, au Palais de Justice de Versailles, lors du procès du meurtrier de leur fils,

10 ans d'action 10 ans de projets



Patrick Poivre-d'Arvor
Michèle Bernard-Requin
Patrick Myran
Robert Cario

Pour marquer les 10 ans de l'APEV, plus de 300 personnes se sont retrouvées le 19 octobre dernier, au Palais des Arts et des Congrès d'Issy-les-Moulineaux mis gracieusement à notre disposition par la ville et par son maire Monsieur André Santini que nous tenons ici à remercier vivement.

Une année de travail a été nécessaire à une équipe restreinte de bénévoles pour organiser dans les moindres détails ce colloque. Rien ne devait manquer pour que tout se déroule au mieux.

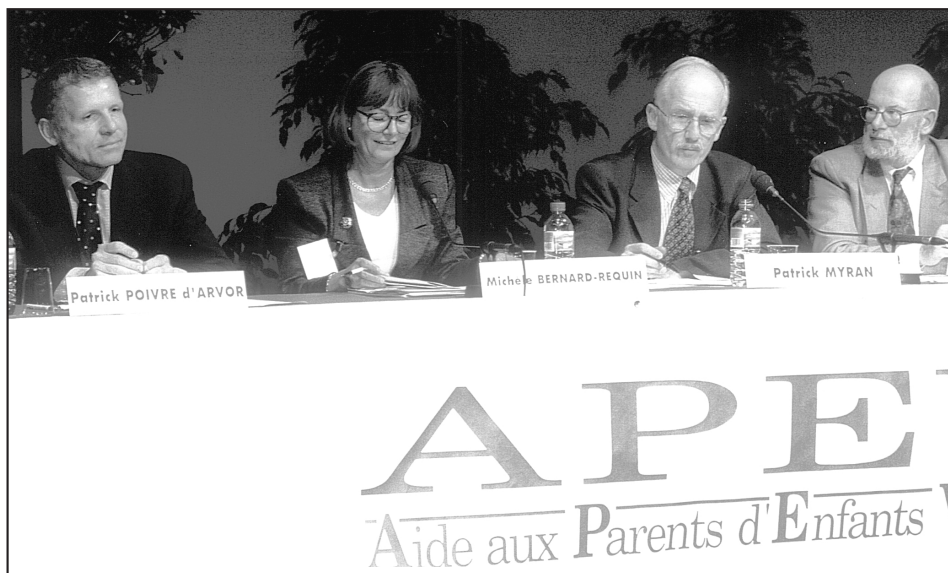
"Victimes, ...de l'image à la réalité", comment les institutions, les professionnels de la justice voient-ils les victimes, et quel est le regard des victimes sur le système judiciaire ?

Cette journée, placée sous le Haut Patronage de Madame Marylise Lebranchu, Ministre de la Justice, a tenté de répondre à ces questions, et a élargi la réflexion à la place de la victime dans la société et dans la procédure judiciaire.

La journée s'est articulée autour de deux tables rondes, de témoignages de victimes, qui ont laissé une large place au débat entre tous les participants, magistrats, avocats, policiers et gendarmes, psychologues, journalistes et représentants du monde politique, mêlés à un grand nombre de victimes, parents de l'APEV et membres de nombreuses associations.

Le matin

après l'allocution d'accueil de Monsieur André Santini maire d'Issy-les-Moulineaux, Alain Boulay a présenté les 10 années d'action de l'APEV, mettant en valeur les résultats obtenus, mais aussi le long chemin qu'il reste encore à parcourir.



Madame Marylise Lebranchu, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, a félicité l'APEV et son président pour la qualité de leur travail et leur action ; elle nous a assuré de la bonne écoute du monde politique envers les victimes, et de son souci de continuer à améliorer et à faire évoluer la législation et les mentalités, en s'appuyant sur des interlocuteurs tels que notre association :

"... Je retiens de votre propos, deux axes fondamentaux...

D'abord, il faut effectivement un juste équilibre des droits des délinquants et des droits des victimes, vous l'avez rappelé, dans toutes les phases de la procédure...

Le second axe de votre proposition tend à la revendication d'une justice plus transparente, ... et plus humaine... Il faut que l'ensemble de l'institution judiciaire se sente impliqué dans le secteur de l'aide aux victimes...

Vous êtes entendus, nous ne sommes pas au bout du chemin, je n'ai jamais dit que l'institution judiciaire avait fait tout ce qu'elle pouvait pour les victimes... Je crois qu'en particulier, le soutien psychologique, l'accompagnement, la

prise en compte de la parole de la victime, de sa famille, quand il s'agit de parents de victimes en particulier, est sûrement un objectif important ...on n'a pas le droit d'ajouter à cela des démarches difficiles, des sentiments d'isolement, des sentiments d'abandon et je peux m'engager à être encore plus vigilante à tous les problèmes que vous rencontrez, ...la recherche et la condamnation des coupables est un objectif que nous partageons fortement ensemble.

Bon courage."

Lors de la première table ronde,

*"L'image...
Qu'est ce qu'une victime ?",*

animée par Patrick Myran, secrétaire général de l'APEV, chaque intervenant a présenté sa perception de la victime à travers son propre vécu professionnel et personnel, et a expliqué comment cette perception avait évolué au fil du temps.

Avant de décrire le difficile parcours des victimes dans le processus policier et judiciaire, **Madame Michèle Bernard-Requin** a tenu à souligner, en préambule, l'antériorité de ses relations avec l'APEV :

"Nous nous connaissons bien et depuis longtemps, j'ai rencontré Monsieur et Madame Boulay et l'APEV, il y a plus de dix ans... Nous étions une trentaine autour d'une table, les familles et nous, ici à Issy-les-Moulineaux."

Dépôt de plainte, enquête préalable, instruction, procès, démarche auprès de la CIVI, illustrant ses propos de témoignages vécus, elle a longuement insisté sur l'application réelle de la loi : *"En réalité, ... et c'est là toute la question, il y a les textes et il y a les hommes, il y a la loi et il y a le vécu..."*

Monsieur Robert Cario a présenté la victime sous les aspects juridiques et victimologiques, soulignant en conclusion son adhésion aux demandes de l'APEV.

Moment d'émotion lors de l'intervention de **Monsieur Patrick Poivre d'Arvor**, apportant en témoignage son vécu

*Carole Damiani
Roland Coutanceau
Alain Thureau
Jonathan Oliver
Louis Crocq
Laurent de Caunes*

personnel, et montrant comment ce vécu avait influencé son comportement d'homme de média, en le sensibilisant au ressenti des victimes :

"J'ai perdu deux enfants,... Je me souviens de la première circonstance de cette enfant que j'ai perdue... de la déposition que j'ai dû faire devant le commissariat de police, de l'accueil détestable que j'avais rencontré, on m'avait dit "et vous, c'est quelle affaire ?" ... C'était il y a vingt cinq ans."

"Le respect, c'est quand même une des plus belles notions qui ait jamais été inculquée, qui me semble avoir été beaucoup oublié ces derniers temps..."

Le débat qui a suivi, ponctué de témoignages très forts des familles, s'est achevé par l'intervention de **Madame Claire Brisset** défenseure des enfants qui nous a présenté ses missions, et de **Madame Christine Boutin** député des Yvelines, candidate à l'élection présidentielle, que son tra-

vail de parlementaire a amenée à des constats qui rejoignent ceux de l'APEV : *"La première chose à faire c'est de remettre la victime au cœur du procès et qu'elle soit respectée ; alors qu'aujourd'hui, même dans nos débats, on pose le principe et on l'oublie très vite. C'est inacceptable"*

Après un déjeuner pris en commun, au cours duquel de nombreux échanges ont eu lieu entre parents et intervenants, nous nous sommes retrouvés, pour la reprise des débats, qui ont débuté par un exposé très riche de **Maître Marc Preumont**, sur le droit comparé des victimes selon les systèmes judiciaires de différents pays.

La seconde table ronde,

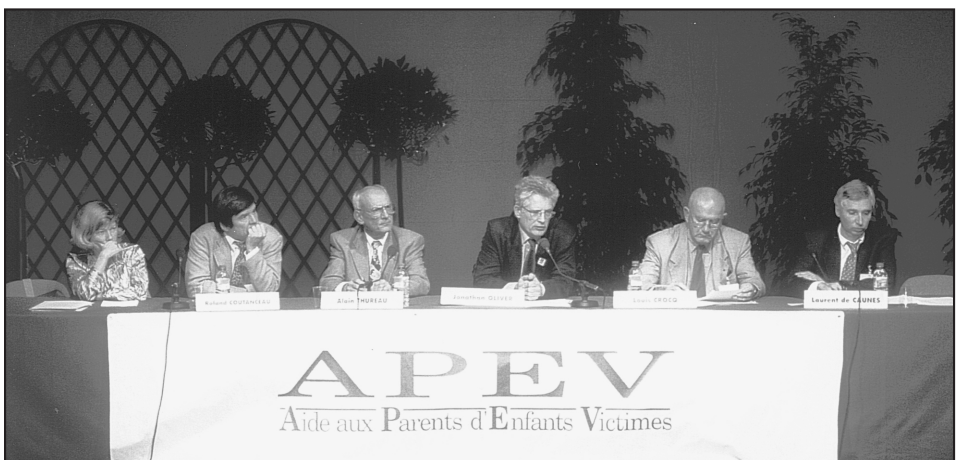
animée par **Jonathan Oliver**, membre de l'APEV, avait pour thème :

"la réalité... Quelle justice pour les victimes ?"

la victime comme quelqu'un d'ultra fragile, ni l'empêcher de reconquérir sa liberté."

Monsieur Alain Thureau a décrit la relation entre les enquêteurs et les victimes, au travers son expérience de directeur d'enquête de la Gendarmerie. Son approche de terrain et la grande délicatesse de ses propos ont permis de bien comprendre la démarche d'un enquêteur qui prend à cœur son travail d'investigation, sans négliger pour autant les personnes qui en attendent les résultats.

Maître Laurent De Caunes, rappelant la difficulté et la richesse du métier d'avocat, a souligné le manque de reconnaissance envers la victime, *"Tout est centré autour de l'accusé, l'accusé est le nombril du procès et les victimes ont beaucoup de mal à le comprendre... La victime doit avoir la possibilité de participer activement au procès pénal."*



Le Professeur Louis Crocq psychiatre militaire pendant 40 ans, s'était surtout occupé des névroses traumatiques avant qu'on ne lui demande de créer le réseau des cellules d'urgence médico-psychologiques. Son exposé a néanmoins permis de dégager des traits communs à toutes les victimes, quelle que soit la nature de leur traumatisme :

"la victime a besoin de chaleur humaine et de soutien... Mais trop d'entourage, trop de maternage risque de la priver de ses possibilités de récupérer son autonomie, son libre arbitre... Il faut aider, mais en même temps ne pas considérer

Madame Carole Damiani a présenté le travail des associations de victimes de l'INAVEM, et souligné les limites de l'aide apportée aux victimes isolées : *"La première étape c'est l'urgence... Ce serait un progrès que de proposer un premier soutien psychologique aux victimes que l'on peut qualifier de "victimes individuelles", qui ressentent un grand sentiment d'abandon ..."* *"Ce qui manque cruellement... ce sont des structures où les victimes pourraient effectuer une thérapie à très long terme, bien au delà du procès... Actuellement, aucune structure n'est en mesure d'offrir ce type de soins."*

Monsieur Roland Coutanceau a exposé son avis d'expert, sur l'irresponsabilité pénale (article 122-1) qui prive les victimes d'un procès, et insisté sur le traumatisme des parents qui perdent un enfant.

Comme le matin, un débat s'est ensui-
vi instauré avec l'assemblée. Les thèmes abordés à partir du témoignage des parents présents reprenaient largement les réflexions menées au sein de l'APEV : la prescription des crimes dont l'affaire des disparues de l'Yonne a relancé le débat, la prise en charge psychologique des victimes, le coût de la justice pour les victimes et les

honoraires des avocats, le manque d'humanité de certains magistrats ou de certains enquêteurs, mais aussi leur difficulté d'hommes face au drame.

La journée s'est achevée sur une conclusion de Monsieur Yves Bot, Procureur de la République à Nanterre, qui a beaucoup touché l'auditoire par sa grande humanité et par la justesse de ses propos montrant que, malgré ses hautes fonctions dans l'institution judiciaire, il n'en garde pas moins un regard lucide sur son fonctionnement :

"... il y a quelque chose qui m'apparaît comme étant absolument évident : les choses se passeraient sûrement un peu

mieux, en tous les cas un petit peu moins mal, si d'emblée on reconnaissait, mesure simple, symbolique donc forte, les mêmes droits aux victimes qu'aux auteurs..."

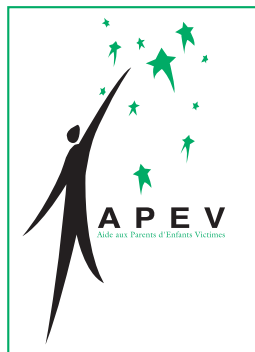
Moment fort de notre vie associative, cette journée a donné aux familles l'occasion de s'exprimer, ce qui est déjà très important, mais grâce à la présence de nombreux professionnels elle a aussi, nous l'espérons, permis une avancée au niveau de la réflexion.

L'avenir nous dira si nous avons été entendus. ■

Les actes du colloque seront publiés aux éditions L'Harmattan dans la collection "Sciences Criminelles" dirigée par Monsieur Robert Cario.

Nous remercions très sincèrement pour la qualité de leur intervention :

- Madame Michèle Bernard-Requin, magistrat, Vice-Président à Paris, Présidente de l'association "Paris aide aux Victimes".
- Monsieur Yves Bot, Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Nanterre.
- Monsieur Robert Cario, Directeur du DESS de Droit des victimes, Université de Pau et des Pays de l'Adour.
- Maître Laurent de Caunes, avocat au barreau de Toulouse.
- Docteur Roland Coutanceau, psychiatre, Président de la Ligue Française de Santé Mentale.
- Professeur Louis Crocq, Médecin Général des Armées, Professeur honoraire à l'Université René Des cartes (Paris V)
- Madame Carole Damiani, psychologue, INAVEM.
- Madame Marylise Lebranchu, Ministre de la Justice, Garde des Sceaux.
- Monsieur Patrick Poivre d'Arvor, journaliste.
- Maître Marc Preumont, avocat, chargé de cours à l'Université Libre de Bruxelles.
- Monsieur André Santini, ancien Ministre, Maire d'Issy-Les-Moulineaux, Premier Vice-président du Conseil Général des Hauts-de-Seine.
- Monsieur Alain Thureau, Lieutenant-Colonel de Gendarmerie (C.R.)



Témoignages

Les témoignages des parents ont bien montré que les difficultés rencontrées, mêmes si elles sont désormais bien connues, demeurent d'actualité : présomption d'innocence, relations avec la presse, moyens de recherche, coût de la justice, isolement, ...

"La femme qui a aidé à massacrer le corps de ma fille en la brûlant, aurait avoué avoir versé de l'essence, donc, avoir vraiment participé au crime. Je voudrais juste vous poser une question : pourquoi cette femme est-elle toujours libre et pourquoi a-t-elle encore la garde de son enfant ?"

Edith Schaaf, maman de Karine disparue l'été dernier.

*"... Et pourquoi suis-je obligé de demander, par écrit, au Procureur, de faire inscrire mon fils sur le site Internet de la Gendarmerie ?
Pourquoi cette procédure n'est-elle pas automatique au bout d'un certain temps ?"*

Patrick Dagneau, père de Geoffrey, disparu en décembre 97.

"... Nous n'imaginions pas non plus le prix de l'avocat : 150.000 F pour deux journées d'assises ! ...On ne découvre l'APEV qu'aujourd'hui, avant cela nous aurait aidé."

Noël Landreau.

"La police ne m'a jamais écoutée. Au bout de neuf mois, que ce soit la police, la gendarmerie ou le procureur de la république, tout le monde avait classé l'affaire. Mes enfants étant majeurs, ils avaient le droit de partir où ils voulaient. J'ai donc été jetée de partout.

... Je tiens à dire que c'est grâce à moi, que mes enfants maintenant peuvent reposer dignement dans un cimetière"

Gilberte Crovisier.

"Si dans dix ans, par un hasard fortuit, les meurtriers sont identifiés, je ne pourrai même pas porter plainte contre eux car ils pourraient me poursuivre pour diffamation. Ils resteront libres. Cette situation est insupportable. Je demande justice. Je demande la suppression du délai de prescription."

Danièle Castro.

"Je m'interroge sur un fait paradoxal en fin d'instruction : Inaccessible à l'incarcération pour le meurtre d'Isabelle parce qu'irresponsable pénalement, il a été incarcéré un mois pour non respect du contrôle judiciaire."

Marie-Louise Vincent.

"Avec nous étaient victimes également notre famille, notre entourage, les enfants de l'école, son institutrice, la ville de Bièvre où nous avons résidé 30 ans, où tout le monde connaissait Sabine. Au palais de justice, dans l'entrée, il y a une représentation de la justice, avec dans les mains une balance, le fléau est juste au milieu. Pour nous, cette balance n'a jamais été équilibrée et ne penche jamais en notre faveur."

Geneviève Dumont.

"Je tiens à rendre hommage et à signaler l'aide que nous avons reçue de la police qui, tout en faisant son travail d'investigations, a toujours su rester compatissante et humaine à notre égard. Je dirai malheureusement le contraire de tous les auxiliaires de justice et en premier lieu du juge d'instruction qui nous ont toujours donné l'impression de les gêner lorsque nous nous enquêrions de l'avancée du dossier. En tant que victime, j'ai l'impression de devoir continuellement quémander justice alors que je croyais que le rôle de cette dernière, outre la punition des coupables était également de faire reconnaître et tenter de réparer le tort fait aux victimes."

Aliette Fiala.

"Pierre-Alain est mort il y a juste 6 ans et, vous l'avez deviné, les assassins sont libres et impunis. Que faire maintenant ? Les faits n'intéressent personne, il ne me reste qu'une seule voie : mendier, mendier la Justice."

Bernard Chazelat.

"Pour des dettes, par exemple, on peut être poursuivi pendant 30 ans alors que pour des crimes sexuels ou un meurtre, seulement pendant 10 ans. C'est quoi le prix d'un enfant ? C'est quoi, en fait, le prix d'un être humain ?"

L A P E V

- 1 L'équilibre des droits des délinquants et des victimes, dans toutes les phases de la procédure,
- 2 L'amélioration de l'accueil dans les commissariats lors des dépôts de plainte, et l'obligation pour un magistrat - juge d'instruction ou procureur - de recevoir les victimes et leur famille peu de temps après les faits, même si elles ne sont pas encore partie-civile, afin de leur expliquer les procédures, et leur énoncer leurs droits,
- 3 La modification de la prescription : 30 ans pour les crimes, 20 ans pour les délits, comme cela est déjà prévu pour les attentats,
- 4 La gratuité de la justice pour les victimes et la simplification de la procédure d'indemnisation devant la CIVI,
- 5 La création d'une partie civile principale pour les victimes ou leur représentant, et d'une partie civile secondaire pour les associations ; certains droits devant être réservés aux seules victimes,
- 6 Le droit pour la partie civile principale de faire appel des décisions de cours d'assises, y compris des acquittements,
- 7 La possibilité pour la partie civile principale de réfuter des jurés au même titre que la défense et le ministère public,
- 8 La création d'une juridiction permettant de désigner officiellement, après un débat contradictoire, l'auteur d'un crime ou d'un délit lorsque celui-ci ne peut pas être jugé, soit en cas de décès, soit en cas de déclaration d'irresponsabilité pénale pour démence, en application de l'article 122.1,
- 9 L'accélération de la mise en place et l'extension de l'utilisation du fichier des empreintes génétiques (FAEG),
- 10 La création d'une cellule nationale spécialement équipée pour la recherche des enfants disparus et des assassins d'enfants,
- 11 La mise en œuvre effective de toutes les mesures prévues par la loi sur "la prévention et la répression des agressions sexuelles sur les mineurs" votée en juin 1998,
- 12 L'uniformisation des législations au sein de la communauté européenne, en particulier en ce qui concerne l'extradition des criminels, et le respect par tous les états de la Convention de La Haye concernant le droit parental.

Ce colloque a été organisé par un groupe de parents et de bénévoles : Alain Bergantini, Alain et Marie-José Boulay, Christian et Geneviève Dumont, Patrick Druyer, Michèle Foultier, Elisabeth Goubet, Patrick Myran, Jonathan Oliver, Jeannine Saint-Pierre et Marie-Louise Vincent.

Avec le soutien de :

- La Ligue Française pour la Santé Mentale
- La ville d'Issy-les-Moulineaux
- Le Ministère de la Justice
- Le Conseil Général des Hauts de Seine

- Le Conseil Général du Calvados
- Le Palais des Arts et des Congrès d'Issy-les-Moulineaux
- L'école d'hôtesse Tunon
- La SNCF
- Le Crédit Agricole
- L'imprimerie CLEMENT et la Galerie ORTUS de Montpellier
- La Librairie "Caractères" d'Issy-les-Moulineaux
- La société SPIRAL-Conseil
- Les vins de Vouvray "Clos VOFUGUET"

au futur Président de la République

"Insécurité, délinquance, criminalité sont les mots clés de la campagne présidentielle. Ils sont souvent associés à laxisme, absence de repères, perte d'autorité, en opposition à répression et tolérance zéro. Rarement on entend parler de justice, équité, respect, responsabilités..."

...Nous attendons du futur Président de la République le ferme engagement de faire évoluer notre société en commençant par ce qui est la base de toute démocratie : la justice. Cette réforme devant faire l'objet d'un débat où toutes les parties seront écoutées et entendues ; les victimes ne doivent pas en être exclues...

...La justice est injuste, car inégale : inégalité dans le suivi des dossiers, inégalité dans la direction des enquêtes, inégalité dans la place de la victime au cours de la procédure judiciaire, inégalité dans les relations avec les magistrats, ...

...Il n'y a pas de victimes de droite ou de victimes de gauche, il n'y a pas de criminels de droite ou de criminels de gauche. Il ne devrait pas y avoir une justice de droite ou une justice de gauche. Avec pour mission de réaliser le difficile équilibre entre la présomption d'innocence et la protection de la société, la justice doit être au service de tous les français...

...Tenant à faire entendre la voix des victimes dans le débat actuel, l'APEV a émis un certain nombre de propositions relatives à leurs droits : droit à l'information, droit d'être écouté, droit au respect, droit à la vérité, droit à la justice...

...Nous en appelons au prochain Président de la République pour que ces droits soient respectés."

Extrait de la réponse d'un conseiller technique de Monsieur Jacques Chirac :

"Le Chef de l'Etat, qui a pris connaissance de votre courrier, m'a chargé de vous indiquer qu'il était très favorable aux droits d'écoute, de respect, d'information, de vérité et de justice que votre association souhaite dans ses propositions."

Actuellement, la victime n'a aucune place officielle dans la phase d'exécution de la peine, le processus judiciaire s'arrête pour elle à la fin du procès. En novembre 2001, l'association a été sollicitée par le ministère de la justice pour participer à un groupe de travail ayant pour mission de réfléchir sur ce thème. La réflexion devait s'appuyer sur la décision-cadre européenne du 15 mars 2001. Un rapport a été rendu public le 19 mars dernier.

La faisabilité a été l'un des soucis majeurs des participants. Il ne s'agit pas de mettre en place un dispositif qui ne pourrait être mis en pratique par une justice déjà surchargée. La victime s'en trouverait une fois de plus désavouée.

Dans cette optique, le groupe a été amené à définir un certain nombre de critères pour limiter aux cas les plus graves, dans un premier temps, l'application des mesures proposées (personnes physiques s'étant portées partie civile, quantum des peines, listes de crimes et délits...). Une phase d'expérimentation, puis d'évaluation a été préconisée, pour déterminer les ajustements nécessaires et éventuellement l'extension à d'autres cas.

Au fil des réunions, le groupe s'est rendu compte que nombre des mesures qu'il recommandait,

auraient déjà pu être appliquées, selon le code de procédure pénale, et ne nécessitaient pas de modifications de loi.

Plus que des lois ou des décrets, c'est un changement de mentalité qui permettra d'avancer. Mais n'est-ce pas le plus difficile ?

Les propositions qui sont faites s'inscrivent dans le cadre général de la place accordée à la victime dans la procédure pénale.

La victime et l'exécution de la peine

Les principales mesures proposées :

- Un fascicule d'information sur la phase d'exécution de la peine devra être remis à la victime, à l'issue du procès. La remise de ce fascicule sera accompagnée d'un entretien permettant à la victime d'exprimer son ressenti du procès.
- La victime pourra choisir d'être informée ou non de toute remise en liberté du condamné.
- Un magistrat devra être désigné comme interlocuteur privilégié de la victime. Elle pourra lui

faire part de toute observation.

- Le juge d'application des peines devra ou pourra, selon le quantum de peine restant à courir, recueillir les observations de la victime avant toute décision d'aménagement de peine.
- La victime, si elle en a fait la demande, sera informée de la décision du Juge d'application des peines et de la remise en liberté.

Ces mesures ne sont pas révolutionnaires, elles constitueraient déjà pour les victimes une avancée non négligeable, leur permettant de mieux appréhender 'l'après procès' et de se sentir moins désarmées.

Reconnaître la place de la victime dans la phase d'exécution de la peine, contribuera à inscrire la prise en compte des intérêts de la victime dans la durée et ainsi, à améliorer la relation victime-justice.

Mais une grande part de l'impact des mesures proposées dépend de la manière dont elles seront appliquées et donc de la bonne volonté des acteurs ...

Il nous faut aussi espérer que ce rapport ne se perdra pas dans les turbulences d'un changement de gouvernement. ■

Marie-José Boulay

L'@PEV sur Internet

Depuis plus de 5 ans, l'APEV possède son propre site Internet pour présenter ses actions et diffuser des photos d'enfants disparus.

apev.org et apev.net

Ce site est accessible soit à partir des moteurs de recherche classiques (rubriques "enfants disparus" ou "APEV"), soit directement à partir des deux noms dont l'association est propriétaire.

Le site est consulté environ une centaine de fois par jour, depuis un grand nombre de pays principalement francophones (France, Belgique, Canada, Suisse), mais aussi de tous les pays européens, des Etats Unis, du Japon, de l'Arabie saoudite, du Brésil, de l'Indonésie, de la Lituanie, de l'Australie, de la Côte d'Ivoire, ... soit plus de 30 pays chaque mois.

Disparition

"Si toute disparition n'est pas forcément un drame, beaucoup de drames commencent par une disparition."

C'est par ces mots que Monsieur Daniel Vaillant, Ministre de l'Intérieur, a annoncé la série de mesures prises pour améliorer la recherche des personnes disparues.

Depuis 10 ans, l'APEV a rencontré la police, la gendarmerie, INTERPOL, le bureau d'enregistrement des enfants disparus au Canada, et de nombreuses associations aussi bien en France qu'à l'étranger. L'étude de ce qui est fait dans les autres pays, et plus particulièrement aux Etats Unis et au Canada nous a montré le retard pris par la France en ce domaine.

L'APEV diffuse régulièrement des affiches de recherche principalement dans les gares, les bureaux de postes, les aéroports et sur Internet. Après quelques réticences au départ, ces affiches font maintenant partie du paysage des commissariats de police et des gendarmeries.

Ces campagnes, relayées très largement par les médias, n'ont malheureusement pas permis de retrouver un enfant, mais elles ont participé à la prise de conscience

de la société et des pouvoirs publics. Trop souvent les familles qui viennent signaler une disparition ont l'impression de ne pas être prises au sérieux. Il est essentiel que les policiers et les gendarmes puissent évaluer rapidement la gravité d'une situation et activer au plus vite les moyens de recherche les mieux adaptés.

La démarche engagée durant l'année 2001 entre les associations et le Ministère de l'Intérieur s'est finalisée par des actions concrètes.

Le 14 janvier 2002, le Ministre de l'Intérieur annonçait à Lille la mise en place d'un dispositif pour la recherche des personnes disparues et l'amélioration de l'écoute et de l'information des victimes. Avec plusieurs autres associations, le président de l'APEV était invité à cette manifestation.

Office central de coordination, correspondant " victimes " dans chaque département, véritable fichier des personnes disparus (photos, empreintes, ...), amélio-

ration de l'accueil, meilleure définition de la notion de disparition, procédure d'évaluation, formation des enquêteurs ... les mesures annoncées reprennent largement les propositions émises par l'APEV depuis de nombreuses années.

Un grand espoir est né.

Espoir pour cette maman dont l'enfant a disparu depuis plusieurs années : *"Journée pleine d'émotion pour mon mari et pour moi. Je n'aurai jamais imaginé pouvoir entendre autant parler de la création d'un "Office central des personnes disparues", et de l'accueil des familles. Combien d'énergie et de ténacité déployées ? C'est un grand pas pour retrouver nos enfants ..."*

Espoir pour toutes les familles qui vivent dans l'attente ; espérons que les moyens seront rapidement mis en place, afin de ne pas les décevoir.

Alain Boulay

Au mois d'avril 2002, l'APEV a édité une nouvelle affiche pour aider à la recherche de 16 personnes disparues, enfants mineurs, mais également plusieurs jeunes majeurs dont la disparition a été déclarée inquiétante par les enquêteurs.

ENFANTS DISPARUS



ne les oubliez pas !

Cette affiche a été transmise à toutes les gendarmeries et commissariats de police, à la RATP pour un affichage dans les stations de métro, aux Pompiers de Paris et auprès d'Aéroports de Paris avec qui nous avons passé un accord pour une diffusion régulière.

A cette occasion, nous avons élargi notre champ d'action, grâce aux associations similaires principalement en Europe, qui ont accepté de relayer notre message.

L'APEV est membre du Conseil Français des Associations pour les Droits de l'Enfant (COFRADE) qui regroupe une centaine d'associations, dont le but est de veiller à l'application et au respect par la France de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

En France, l'APEV travaille en étroite collaboration avec les associations d'aide aux victimes de l'INAVEM, et avec plusieurs

associations de défense de l'enfance maltraitée dont "La Voix de l'Enfant" et "Enfance Majuscule". A l'étranger l'APEV est en contact avec des associations spécialisées dans la recherche des enfants disparus, "Child Focus" en Belgique, "Réseau Enfant Retour" au Québec et "National Center for Missing and Exploited Children" aux Etats-Unis. L'APEV est membre de la Fédération Européenne pour les Enfants Disparus et Exploités Sexuellement.

Conseil d'Administration de l'APEV :

Président : Alain BOULAY
Trésorier : Christian DUMONT
Secrétaire : Patrick MYRAN
Administrateurs : Alain BERGANTINI
Marie-José BOULAY
Danièle CASTRO
Geneviève DUMONT
Pascale MORE
Gérard MORE
Jeannine SAINT-PIERRE



Fiscalité des dons

Déclarée Association de Bienfaisance par arrêté préfectoral des Hauts de Seine du 13 février 1997, l'APEV est autorisée à recevoir des dons et des legs dans les conditions prévues aux articles 200 et 238 bis du Code Général des Impôts ; ses donateurs bénéficient des avantages fiscaux prévus par la loi. Votre soutien nous est indispensable. Nous vous remercions de votre aide et de votre fidélité.

A n t e n n e s r é g i o n a l e s

ANTENNE DE NANTES
Patrick MYRAN
15, rue du Bois Maurice
44980 Sainte-Luce-sur-Loire
☎ 02 51 85 04 42

ANTENNE DES ALPES-MARITIMES
Annie AUDOYE
B.P. 58 - 06600 Antibes
☎ 04 92 91 06 23

ANTENNE DE L'ISÈRE
Danièle CASTRO
B.P. 16 - 38880 Autrans
☎ 04 76 94 76 68

ANTENNE DE LYON
Jeannine SAINT-PIERRE
Les Mésanges, chemin de Chalay
69380 Chasselay
☎ 04 78 47 69 89

ANTENNE DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
Alain BERGANTINI
25, avenue de Maurin, bât.D
34000 Montpellier
☎ 04 67 58 25 90